



Financement supplémentaire des cours préparatoires aux examens fédéraux présentant un intérêt public majeur

Fiche de données personnelles pour déterminer le domicile légal en matière de subsides de formation des candidats et candidates aux EP et aux EPS

Une fois que vous avez rempli l'une des cases désignées par une lettre à la page 3 du formulaire, vous ne devez plus répondre à d'autres questions. Vous trouverez des explications aux pages 4 et 5.

Date de l'examen fédéral :		Adresse de courriel :			
		No de tél. :			
Nom :		Prénom :		Date de naissance :	
Numéro d'assurance sociale :		756.____.____.____		pas de numéro AVS <input type="checkbox"/>	
Nationalité ::		Commune d'origine :		Canton d'origine :	
Domicile civil du/de la candidate-e au moment de l'examen fédéral	Rue :			Canton :	
	NPA/Lieu :				
	Domicilié dans ce canton depuis (date) :				
Parents (ou dernier-ère détenteur-trice de l'autorité parentale) ¹	Nom :			Canton :	
	Même adresse? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non: indiquez l'adresse complète				
	Adresse:				

1. Serez-vous majeur-e au moment de l'examen fédéral ? oui → allez à la question 2
(majorité civile à l'âge de 18 ans révolus) non → allez à la question 6

2. Avant le moment de l'examen fédéral, avez-vous, pendant 24 mois au moins, - et sans suivre simultanément une formation professionnelle initiale - exercé une activité lucrative qui vous a permis d'être financièrement indépendant-e²? (Ce laps de temps ne doit pas nécessairement se situer immédiatement avant la formation envisagée.) oui → allez à la question 3
 non → allez à la question 4

3. Durant cette période d'indépendance financière, avez-vous résidé 24 mois au moins en permanence dans le même canton (ou dans la principauté Liechtenstein)?³ oui → remplissez la **case D** à la page 3
 non → allez à la question 4

4. Êtes-vous réfugié-e ou apatride? oui → allez à la question 5
 non → allez à la question 6

5. Vos parents habitent-ils à l'étranger (sans la principauté du Liechtenstein) ou êtes-vous orphelin-e de père et de mère? oui → remplissez la **case B** à la page 3
 non → allez à la question 9

6. Êtes-vous de nationalité suisse ou liechtensteinoise? oui → allez à la question 7
 non → allez à la question 9

-
7. Êtes-vous Suisse ou Suissesse de l'étranger (*personne de nationalité suisse dont les deux parents résident à l'étranger [sans la principauté du Liechtenstein] ou qui, orpheline de père et de mère, réside à l'étranger [sans la principauté du Liechtenstein]*)? ⁴
- oui → remplissez la **case A** à la page 3
- non → allez à la question 8
-
8. Êtes-vous actuellement sous curatelle, ou étiez-vous jusqu'à votre majorité sous tutelle, ou une mesure de protection de l'enfant a-t-il été prise à votre égard en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein?
- oui → remplissez la **case E2** à la page 3
- non → remplissez la **case E1** à la page 3
-
9. Vos parents habitent-ils en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein?
- oui → remplissez la **case E1** à la page 3
- non → allez à la question 10
-
10. Êtes-vous actuellement sous curatelle, ou étiez-vous jusqu'à votre majorité sous tutelle, ou une mesure de protection de l'enfant a-t-il été prise à votre égard en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein?
- oui → remplissez la **case E2** à la page 3
- non → allez à la question 11
-
11. Avez-vous un domicile civil en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein sur la base d'un permis de séjour non délivré dans le but d'une formation?
- oui → remplissez la **case C** à la page 3
- non → remplissez la **case F** à la page 3
-

Ne remplir **qu'**
une seule case
dans cette
colonne



A	<p>Le domicile légal en matière de subsides de formation est le canton d'origine. Si vous possédez plusieurs lieux d'origine acquis par naissance, c'est le premier à être mentionné qui fait foi. Sinon, c'est le droit de cité acquis en dernier qui est déterminant.</p> <p><i>Joignez une attestation officielle indiquant le séjour de vos parents ou de vous-mêmes à l'étranger ainsi que votre lieu d'origine (s'obtient selon les cas auprès du consulat suisse ou d'une autre administration dans le pays concerné).</i></p>	Canton d'origine compétent:																																										
B	<p>Le domicile légal en matière de subsides de formation est le canton d'assignation désigné par l'Office fédéral des migrations.</p> <p><i>Joignez une copie de votre permis de séjour (s'il n'a pas encore été délivré, une attestation du canton d'assignation).</i></p>	Canton compétent:																																										
C	<p>Le domicile légal en matière de subsides de formation est le canton dans lequel vous avez votre domicile civil au moment de l'examen fédéral.</p> <p><i>Joignez une copie de votre permis de séjour.</i></p>	Canton de domicile compétent:																																										
D	<p>Le domicile légal en matière de subsides de formation est le canton dans lequel vous avez habité pour la dernière fois durant 24 mois sans interruption avant l'examen fédéral, tout en étant financièrement indépendant-e. Veuillez préciser de quelle manière vous étiez financièrement indépendant-e et apporter la preuve de votre domicile civil durant cette période ininterrompue.</p> <table border="1" data-bbox="336 898 1299 1263"> <thead> <tr> <th data-bbox="336 898 772 1021">Domicile civil* (Commune et canton)</th> <th data-bbox="772 898 858 1021">de</th> <th data-bbox="858 898 938 1021">à</th> <th data-bbox="938 898 1299 1021">Indépendance financière (activité pour un employeur / autre activité lucrative)²</th> <th data-bbox="1299 898 1385 1021">de</th> <th data-bbox="1385 898 1473 1021">à</th> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2" data-bbox="772 994 938 1021">(date exacte)</td> <td></td> <td colspan="2" data-bbox="1299 994 1473 1021">(date exacte)</td> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table> <p><i>* Joignez pour chaque période indiquée une attestation de domicile (original) délivrée par l'autorité communale compétente et ne datant pas de plus de trois mois au moment de l'examen fédéral.</i></p>	Domicile civil* (Commune et canton)	de	à	Indépendance financière (activité pour un employeur / autre activité lucrative) ²	de	à		(date exacte)			(date exacte)																																Canton compétent:
Domicile civil* (Commune et canton)	de	à	Indépendance financière (activité pour un employeur / autre activité lucrative) ²	de	à																																							
	(date exacte)			(date exacte)																																								
E1	<p>Le domicile légal en matière de subsides de formation est le canton du domicile civil des parents au moment de l'examen fédéral. Si vos parents sont décédés, le dernier domicile du parent décédé en dernier fait foi.</p> <p><i>Joignez une attestation de domicile (original) au nom d'un de vos parents ou, le cas échéant, de la dernier-ère détenteur-trice de l'autorité parentale, ne datant pas de plus de trois mois au moment de l'examen fédéral.</i></p>	Canton de domicile des parents compétent:																																										
E2	<p>Le domicile légal en matière de subsides de formation est le canton dans lequel se trouve le siège de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte compétente en dernier lieu.</p> <p><i>Joignez une attestation de l'autorité de protection de l'adulte et de l'enfant (APEA) compétente.</i></p>	Canton compétent:																																										
F	Vous n'avez pas de domicile légal en matière de subsides de formation en Suisse.																																											

Je certifie l'exactitude des données ci-dessus.

Lieu/date :

Signature du/de la candidat-e :

Veuillez imprimer les pages 1 à 3 de ce document, les signer et les remettre au canton de Berne.

Explications relatives à la fiche de données personnelles

La fiche de données personnelles sert à déterminer si le domicile légal en matière de subsides de formation du candidat ou de la candidate se situe dans le canton de Berne.

Puisque le financement est une question d'argent publique, nous vous prions de répondre précisément aux questions posées.

Dès que vous avez été amené-e à remplir une case au dos du questionnaire, vous n'avez plus à répondre à d'autres questions. N'hésitez pas à faire appel à la personne compétente au sein de votre école si vous n'êtes pas sûr-e de comprendre ou si vous pensez constituer un cas particulier.

Les ressortissant-e-s de la principauté du Liechtenstein sont assimilés aux ressortissant-e-s suisses et ne sont donc pas considéré-e-s comme des étrangers.

Il convient, pour chaque attestation de domicile demandée, de fournir le document original. Celui-ci ne doit pas dater de plus de 3 mois avant le début des études. Le certificat d'établissement ne vaut pas comme d'attestation de domicile.

¹ Notion de « parents » et « détenteurs de l'autorité parentale » :

- Ces notions font référence au père ou à la mère. Il n'est pas nécessaire de fournir des attestations de domicile pour les deux. Lorsque les parents n'ont pas leur domicile civil dans le même canton, il convient de joindre l'attestation de domicile de celui qui détenait l'autorité parentale, ou en cas de l'autorité parentale conjointe, de celui chez qui vous avez résidé principalement.
- Si le nom de ce parent diffère du vôtre, il convient de justifier la relation parentale par un document officiel.

² Notion « d'indépendance financière » (question 2) :

- Est déterminante une période de 24 mois au moins d'indépendance financière par rapport à vos parents. Cela signifie que vous disposez d'un revenu propre suffisant pour couvrir vos besoins de base (coût de la vie, loyer, taxes d'études, etc.).
- Il faut prouver l'indépendance financière en indiquant un emploi (employeur) ou une autre activité lucrative.
- Sont également considérés comme activité lucrative la gestion d'un ménage familial, l'accomplissement du service militaire, la perception d'indemnités de chômage, de l'assurance d'invalidité, de l'aide sociale ou pour des stages qui ne sont pas effectués dans le cadre d'une formation, etc. Du moment que l'indépendance financière par rapport aux parents subsiste, un congé non payé n'interrompt pas forcément la période de 24 mois; il convient de l'indiquer également sous D.
- La prise en compte de stages comme activité lucrative ou comme formation sera fonction de votre indépendance financière par rapport à vos parents à ce moment-là.

La période d'indépendance financière ne doit pas obligatoirement précéder immédiatement l'examen fédéral. Elle peut être antérieure. Les années de formation (apprentissage) ne comptent pas.

³ Notion de « résidence permanente » (question 3) :

- Est déterminant le fait d'avoir eu, pendant la période d'indépendance financière, un domicile civil dans le même canton pendant au moins 24 mois. Si cela s'applique à plusieurs cantons, il convient d'indiquer le dernier avant le début de la formation.
- Joignez une attestation de domicile délivrée par l'autorité communale compétente mentionnant la dernière période complète de 24 mois au moins qui précède le début de la formation. Si vous avez résidé dans plusieurs communes du même canton pendant cette même période, veuillez joindre une attestation par commune de domicile.

4 Question 7 :

- Il faut répondre à cette question par la négative lorsqu'un parent vit en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein.
-
- S'il y a plusieurs lieux d'origine acquis par naissance, on retiendra celui mentionné en premier, autrement on retiendra le droit de cité le plus récent.

Question 8 et 10 :

- L'expression «sous tutelle» s'applique
 - a) aux personnes mineures qui ne sont ou n'étaient pas placées sous l'autorité des parents en raison d'une mesure de protection de l'enfant.
 - b) aux personnes majeures à l'égard desquelles une mesure de protection des adultes a été prise.

Question 11 :

- Vous avez un domicile civil en Suisse à partir du moment où votre domicile suisse correspond à votre centre d'intérêts vitaux. En général, une autorisation d'établissement ou un permis de séjour qui n'a pas été délivré uniquement dans le but de suivre des études sert de justificatif.
- Si tel est le cas pour vous, répondez par «oui» à la question 11 et remplissez la case C au dos du formulaire de données personnelles ; dans le cas contraire, répondez par «non» et remplissez la case F.